

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE 2 OCTOBRE 2025

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno -
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Absent : MM. LARBAOUI Julien - TOUSSAINT Jean-Christophe donne pouvoir Mme ETIENNE ;
RAGUE Alain donne pouvoir à M. CHACON

Le conseil nomme Mme ETIENNE Annick pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : heures complémentaires Mme CHACON Sylvie pour le périscolaire. Le conseil accepte à l'unanimité

Heures complémentaires de Mme CHACON Sylvie au périscolaire

M. le Maire fait part au conseil municipal que depuis l'installation dans les locaux du périscolaire (septembre 2024), Mme CHACON effectue ponctuellement plus d'heures que prévues dans son contrat d'adjoint d'animation pour le rangement et l'entretien des locaux le soir et pendant les vacances).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (M. CHACON ne vote pas), donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer le mandatement des heures complémentaires qu'elle présente durant ces périodes.

Adhésion de collectivités au syndicat des eaux de la Manoise

M. le Maire informe le conseil municipal que les communes de Pargny-sous-Mureau et Prez-sous-Lafauche ont demandé leurs adhésions au 1^{er} janvier 2026 au syndicat des eaux de la Manoise.
Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces adhésions.

Modifications des statuts du syndicat des eaux de la Manoise pour prise de compétence Assainissement Collectif

Par délibération du 25 septembre 2025, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Manoise a décidé de prendre la compétence Assainissement Collectif, à titre facultatif, à partir du 1er janvier 2026, et de modifier ses statuts, tels qu'annexés à la présente délibération.

Conformément à l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales, il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette modification statutaire.

Le Conseil municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, décide :

- D'accepter la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Manoise, pour une prise de compétence « Assainissement Collectif », à titre facultatif, à compter du 1er janvier 2026,
- D'approuver les statuts annexés à la présente délibération

Travaux Enfouissement des réseaux : aménagement de trottoirs route de Liffol

M. le Maire informe le conseil que les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont commencé rue du Clos Morizot. Après avoir réalisé un relevé topographique de la rue, il a été constaté que les limites de propriété sont mal implantées et que le trottoir est en partie chez les privés.

Deux chambres France Télécom doivent être implantées. Prévu sous trottoir, il a été acté en réunion de chantier de les placer sur la route afin que ces dernières ne soient pas sur le trottoir où passe la conduite d'eau potable.

M. le Maire propose après réunion de la commission voirie, que soit implanté le long de la route de Liffol, sur une quarantaine de mètres, une écluse. Elle permettra ainsi de créer un trottoir le long d'un vieux mur et créer un cheminement piétonnier. L'entreprise qui réalise les travaux d'enfouissement doit fournir un devis.

Il a été constaté également que les limites public/privé chez un riverain n'étaient pas respectées. Mais plus bas, le trottoir empiète chez le riverain. Le conseil municipal décide après accord du riverain (M. et Mme MARTIN Michel) que la haie sera retirée, que les poteaux implantés sur le domaine de la commune pourront rester en place : un échange de terrain sera fait entre la partie haute et la partie basse permettant de laisser sur le domaine public une largeur suffisante de trottoir.

Pour la rue du Clos Morizot, un alignement de fait sera réalisé afin que le trottoir repasse en domaine communal.

Travaux : devis Eglise + Logements

Eglise : Après que l'Ets CHRETIEN soit passée pour la maintenance des cloches et pour réparer un dysfonctionnement dans la sonnerie des cloches, il a été constaté de nombreuses fientes d'oiseaux et un sol abîmé. L'entreprise ALCOR Environnement soumet un devis pour le nettoyage et passage d'un bactéricide sur les niveaux du clocher. Le coût est de 2.570 €.

Après délibération, aux vues des photos prises, le conseil municipal valide à l'unanimité ces travaux.

Pour les mauvaises herbes qui poussent entre les pierres de taille en haut du clocher, l'Ets TOLLOT est venue pour nous faire un devis. Un drone a réalisé une vidéo du haut du clocher afin d'affiner ce qu'il y aurait à faire pour entretenir l'édifice. La location d'une nacelle ou d'un échafaudage est nécessaire pour accéder à cette hauteur, impliquant un coût important.

Après délibération, le conseil municipal décide de faire retirer les mauvaises herbes par des cordistes et installer un filet de protection en cas de chute de pierre. Un examen plus précis des travaux à réaliser sera fait et un dossier de rénovation sera proposé pour demander les subventions. Il est également envisagé de souscrire à la Fondation du Patrimoine afin que des dons puissent être reçus.

Logement F5 Presbytère : Les volets battants du logement du presbytère sont abîmés. M. le Maire soumet 2 devis pour changer ces volets. En remplacement du bois, seront posés des volets battants en aluminium, plus résistant au temps.

Après délibération, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise Nouvelle Ambiance au prix de 6.500,10 € HT.

Pavillon ONF : M. le Maire fait part au conseil que les travaux de sous-toiture du pavillon ONF ainsi que la réfection des cheneaux et descente de pluie ont été effectués par l'Ets BABIC pour un montant de 8.947 € TTC.

Le carrelage de l'escalier se soulèvent et des fissures dans l'escalier sont visibles. L'Ets JM et NOEL et L'Ets TOLLOT, après visite nous ont indiqué que la réfection du carrelage serait plus économique que de reprendre l'escalier encastré dans le mur de la maison. Plusieurs devis pour la réfection du carrelage seront demandés.

Achats

Stéréoscope : Afin de pouvoir visionner les photos sur verre prises durant la première guerre mondiale qu'un petit fils d'un soldat nous a donné et dans le but d'enrichir le futur musée sur le livre militaire, le conseil municipal décide l'acquisition d'un stéréoscope d'époque au prix de 800 €. M. Metzger l'ayant payé de sa poche, cette somme lui sera rendu.

Gyrobroyeur : M. le Maire soumet au conseil 2 devis selon ce qui avait été demandé au dernier conseil. Le conseil municipal après délibération, décide l'acquisition d'un gyrobroyeur de 155 cm déportable au prix de 4.192,74 € TTC chez AGRI-PIECES.

WC de chantier : Afin de permettre l'accès à des toilettes lors des manifestations se déroulant place des Marronniers, le conseil municipal décide l'acquisition d'une toilette de chantier mobile, accessible aux personnes à mobilité réduite, au prix de 1.200 TTC et fourni par l'Ets LAURENT TP.

Panneaux de signalisation : M. le Maire soumet au conseil municipal l'achat de 2 panneaux pour indiquer le cours d'eau passant sous le pont de la RD74. L'Ets AXIMUM nous propose la somme de 2.040 € TTC pour la fourniture et pose de 2 panneaux « Meuse : fleuve européen ». Le conseil valide à l'unanimité ce choix.

Chapiteau lors de la randonnée Balade de la Vallée de la Meuse : M. le Maire indique que lors de la manifestation de la Balade de la Vallée de la Meuse, il a sollicité en urgence un chapiteau afin de permettre aux randonneurs de s'abriter et pouvoir manger le temps de midi. Le coût a été de 150 € payé par M. le Maire. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser cette somme à M. ORY Bruno.

Il est proposé que ce chapiteau soit demandé chaque année, pour abriter du soleil ou de la pluie.

Ouverture de Crédits au BP Commune 2025

M. le Maire soumet au conseil municipal les ouvertures de crédits suivantes :

- Achat d'un gyrobroyeur : le conseil ouvre des crédits supplémentaires pour la somme de 1.200 € au cp 2188-100 grâce à la recette au cp 13461 (subvention DETR) pour le même montant.
- Achat d'un stéréoscope : le conseil ouvre des crédits pour la somme de 800 € au cp 2188-101 grâce à la recette au cp 13461 (subvention DETR) pour le même montant.
- Achat d'un WC de chantier : le conseil ouvre des crédits pour la somme de 1.300 € au cp 2188-102 grâce à la recette au cp 13461 (subvention DETR) pour le même montant.
- Achat panneaux « Meuse » : le conseil ouvre des crédits pour la somme de 2.100 € au cp 2188-103 grâce à la recette au cp 13461 (subvention DETR) pour le même montant.
- Changement volets F5 Presbytère : le conseil ouvre des crédits pour la somme de 8.000 € au cp 2132-104 grâce à la recette au cp 13461 (subvention DETR) pour le même montant.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces décisions modificatives.

Abonnement Panda Vosges pour messagerie Ecole

L'abonnement souscrit il y a 2 ans pour permettre une messagerie entre l'école et les parents et depuis l'année dernière avec le périscolaire, se termine en novembre 2026. Le Département relance une nouvelle offre avec Panda-Vosges permettant d'obtenir une subvention de 50 % sur l'application.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter cette aide et renouveler l'abonnement pour les 3 années suivantes.

Renouvellement PEDT (Projet Educatif Territorial) pour le périscolaire

M. le Maire informe le conseil municipal que le PEDT signé il y a 3 ans avec l'Etat et la CAF se termine en octobre 2025. Ce document précise le fonctionnement de la structure périscolaire, les projets mis en place pour l'animation des enfants. Il permet d'obtenir des subventions de la CAF.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement du PEDT, sur les mêmes bases que l'actuel, pour une nouvelle période de 3 ans.

Forêt : plantation dans la parcelle 22

Suite à la commission bois et forêts, le conseil municipal décide de faire planter par les acteurs de la commune (conseillers, affouagistes, CMJ et bénévoles) environ 300 plants dans les zones défrichées de la parcelle 22. Les essences seront caractéristiques des zones plus méridionales (chêne sylvestre, érable champêtre, ...) afin de voir comment elles s'acclimatent dans notre secteur.

Visite Sénat par les jeunes du CMJ

M. le Maire propose au conseil municipal la possibilité d'emmener les jeunes du CMJ au Sénat et peut-être à l'Assemblée Nationale durant les prochaines vacances scolaires. Cette sortie leur permettra de découvrir les institutions de la République. Après délibération, le conseil municipal (Mme RENAUT, Mme PERREY et M. CLAUDE dont les enfants font partie du CMJ ne votent pas) décide à la majorité (5 pour, 3 contre et 2 abstentions) de payer ce déplacement en train (50 € A/R par enfant). Le repas de midi sera tiré du sac. 4 Elus de la commune les accompagneront à leurs frais.

Divers :

- Repas des anciens : Le conseil municipal valide la proposition de l'Evidence pour la fourniture du repas des aînés et choisit le menu pour le 11 novembre. Le coût est de 27 €/personne.
- Spectacle de Noël : Le conseil municipal valide le choix d'un prestataire pour le spectacle de Noël qui se déroulera samedi 6 décembre 2025 à 10h30 à la salle polyvalente. Le coût est de 580 € pour 2 artistes : « la Boîte de Noël ».

Séance levée à 22 heures 45.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 6 Octobre 2025.

Le Maire,
Bruno ORY

